

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 2011-2016 / N°65

Mise en place d'une méthodologie « Quartiers solidaires » en faveur des aînés de Rolle

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission composée de :

Mmes Corinne Petitpierre (présidente)
 Mirka Lessi
 Lucette Schmutz (excusée)

MM. Michel Deruaz (rapporteur)
 Michel Ansermoz
 Pierre Beck
 Nicolas Mivelaz

S'est réunie le 25 juin pour étudier ce préavis. Monsieur le Municipal Denys Jaquet ainsi que Monsieur Alain Plattet, de Pro Senectute Vaud ont participé à la première partie de la séance. Les membres de la commission les remercient pour la clarté des réponses apportées à leurs questions et pour les précisions fournies sur le fonctionnement du processus envisagé.

Après une riche discussion, les membres de la commission sont convaincus que ce projet est intéressant et qu'il devrait permettre de compléter l'offre déjà en place pour cette population, comme, par exemple, les repas à domicile, les chauffeurs bénévoles, le CMS ou la fondation des Petits Frères des Pauvres.

La commission encourage toutefois la Municipalité à tenir informé le Conseil communal de la progression de ce projet par l'intermédiaire du rapport annuel de gestion et rappelle que les engagements financiers pourront être remis en cause chaque année au moment du vote du budget de fonctionnement annuel.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis municipal 2011-2016/N°65 du 9 juin 2015,

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,

Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à poursuivre le développement du projet « Quartiers solidaires » à Rolle pour une durée maximale de 4 ans.
2. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 72'000.- par an, selon l'évolution du projet, à répartir dans les budgets de fonctionnement y relatifs.

Au nom de la commission

La Présidente


Corinne Petitpierre

Le rapporteur


Michel Deruaz